

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2011-0528/PR/MDCB portant affectation d'une parcelle de terrain au profit de la CNSS sous tutelle du Ministère du Travail chargé de la Reforme de l'Administration.

n° 2011-0528/PR/MDCB

Ministère MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'É- CONOMIE ET DES FINANCES CHARGÉ DU BUDGET	Date de publication 18 juillet 2011
Numéro JO n° 14 du 31/07/2011	Date du numéro 31 juillet 2011

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2011-066/PRE du 11 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2011-067/PRE du 12 mai 2011 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2011-076/PRE du 17 mai 2011 fixant les attributions des Ministères

VU La Présentation du schéma financier émis par la CNSS

SUR Proposition du Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est affecté, une parcelle de terrain d'une superficie de 30.000 m² sise à la route de Venise à distraire du Titre Foncier n°6030 (partie du terrain du Stade Hassan Gouled), au profit de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) établissement public placé sous tutelle du Ministère du Travail chargé de la Reforme de l'Administration.

Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à la construction d'un hôpital de référence internationale de 500 lits, en partenariat avec le Groupe Médical Tokushukai (GMT), un groupe Japonais.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent Arrêté le Ministre Délégué du Budget par l'entremise du Directeur des Domaines et de la Conservation Foncière fera remise de ladite parcelle au Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Social. Il sera dressé procès verbal de cette opération lequel comportera l'évaluation du terrain affecté et détermination de ces limites.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH